

- 4. Sep. 1991

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

ZFOA 20

Berne, le 4 septembre 1991  
ari/wurNote

Note à: Monsieur le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz

Copie à: blf, jek, maz esh

URSS et crédit-cadre pour les pays de l'Est de 800'000 mio frs1. Perspectives pour l'URSS

L'échec du coup d'Etat a ouvert la voie à des réformes politiques et économiques ayant pour but le changement des systèmes au lieu des réformes partielles de la Perestroïka sous Gorbatchev. La dissolution de fait de l'Union laisse toutefois subsister le danger de guerre civile et va provoquer une crise économique sans pareil. L'économie soviétique est décentralisée sur une grande échelle et ne peut fonctionner dès lors sans autorité efficace de planification centrale ou, dans une économie de marché, seulement dans le cadre d'une Union économique et monétaire, c'est-à-dire avec une monnaie commune, une politique fiscale et économique harmonisée et une libre circulation des produits, des services et des capitaux. Il semble peu probable que les républiques soient prêtes à reconstituer à court terme une autorité centrale avec les pouvoirs nécessaires pour gérer une telle union économique et monétaire.

Donc, dans le meilleur des cas, nous serons confrontés à un redressement économique lent et pénible, alourdi par des insécurités multiples et des conflits politiques, ethniques et sociaux.

2. Aides occidentales

Il y a consensus pour reconnaître que l'Occident a tout intérêt à promouvoir les réformes dans les régions qui constituaient l'URSS. Le G-7 a pris depuis plus d'une année tout naturellement la direction en cette matière. Pourtant, des tendances divergentes subsistent à l'intérieur du G-7: l'Allemagne, la France et l'Italie poussent pour des actions immédiates de grande envergure. Les Etats-Unis notamment, mais aussi le Royaume-Uni et le Japon tiennent à une conditionnalité politique (réduction des dépenses militaires et de soutiens



extérieurs) et économique (plan cohérent pour la stabilisation macro-économique et l'introduction de l'économie de marché).

Pourtant, il y a accord pour une **aide alimentaire** (incluant des crédits pour financer des livraisons de blés américain et canadien) et une **assistance technique**, c'est-à-dire l'envoi de consultants par des institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE, BERD) et par les pays occidentaux. Ces deux formes d'aide ne présupposent pas nécessairement une solution des pouvoirs de l'Union, mais peuvent être fournies avec souvent plus d'efficacité aux autorités des Républiques et des administrations locales.

Des mesures d'**allègement de la dette** s'imposeront probablement. La dette extérieure étant du domaine exclusif de l'Union, elle nécessite pourtant un règlement des responsabilités et des compétences à l'intérieur de l'Union. Il y a un grand risque que la question soit mise à l'écart et que, sous la pression des événements, l'aide occidentale soit mise en oeuvre sans règlement de la dette.

Le **financement de projets d'infrastructure** bien sélectionnés dans des domaines déterminés était déjà recommandé par le rapport des quatre institutions (FMI, Banque mondiale, OCDE, BERD) pour le G-7 de décembre 1990. De tels financements sont tout à fait dans la ligne des politiques poursuivies par les grands pays européens et mises en route avec Gorbatchev. Il est probable qu'ils vont reprendre leurs activités avec les Républiques qui établissent le cadre d'accueil nécessaire. L'instrument utilisé par ces pays pour de telles opérations de financement sera comme dans le passé la GRE dont les pertes éventuelles seront prises en compte par les gouvernements.

Une **assistance à la balance des paiements** serait indiquée sur la base des données économiques. Toutefois, la condition préalable est une politique de stabilisation monétaire et économique fiable. Les prochains mois vont démontrer dans quels délais on peut s'attendre à un établissement d'une autorité centrale ou confédérale capable de mettre en oeuvre une telle politique.

- 3 -

### 3. Actions suisses

La Suisse devra fournir une assistance représentant au moins une contribution proportionnelle aux efforts des pays occidentaux. Quant à la disponibilité des moyens, la situation se présente comme suit:

- 3.1. Aide humanitaire: comme dans l'hiver passé, le DFAE peut probablement débloquer des moyens suffisants.
- 3.2. Assistance technique: le DFAE a approprié 5 mio frs., qu'il entend maintenant utiliser surtout dans les pays baltes. Dans un premier temps, ces moyens pourraient être suffisants pour alimenter des actions aussi dans d'autres Républiques et par le biais des institutions internationales (p.ex. trust funds de la Banque mondiale et de la BERD).
- 3.3. Désendettement: pas de moyens actuellement, et pas prévus par le deuxième crédit-cadre.
- 3.4. Financement de projets d'infrastructures, éventuellement aussi d'environnement et d'industrie: pas de moyens et pas prévus par le deuxième crédit-cadre. La GRE qui est l'instrument principal des autres pays occidentaux, ne peut s'engager étant donné le niveau des risques élevés.
- 3.5. Aides à la balance de paiements: devraient être possibles, le moment venu, sur la base de l'Arrêté sur la politique monétaire.

Dans le message sur le deuxième crédit-cadre, il est proposé de fournir à l'URSS et éventuellement aux Républiques exclusivement de l'assistance technique dans un cadre restreint et éventuellement de l'aide humanitaire. Les actions décrites ci-dessus pourraient suffire pour couvrir les prochains mois. Toutefois, il est à espérer que les entités sur le territoire de l'Union vont remplir les conditions pour les autres activités également jusqu'au printemps prochain lors de l'entrée en vigueur du deuxième crédit-cadre.

Il faut souligner que de toute façon un renforcement substantiel de nos représentations diplomatiques sur le territoire de l'Union et des services à Berne s'occupant de cette région seront indispensables. Etablir les contacts avec des gouvernements en formation où les compétences sont peu claires et l'expérience de traiter sur un plan international fait défaut, demande une présence locale renforcée dans des lieux encore à déterminer et des effectifs correspondants des services à Berne.

#### 4. Amendements éventuels à la proposition du deuxième crédit-cadre

Quelles options se présentent pour répondre à ces perspectives?

- 4.1. Augmentation du crédit-cadre de 800 à (1,2 mia) pour pouvoir satisfaire aux besoins d'aide à l'URSS et les Républiques pendant la durée du crédit-cadre de 3 ans.
- 4.2. Annoncer l'utilisation des 800 mio également pour une aide adéquate à l'Union et aux Républiques avec la conséquence qu'un nouveau crédit sera nécessaire avant l'écoulement des 3 années prévues.
- 4.3. Annoncer un bref message supplémentaire à traiter dans la procédure raccourcie lorsque les conditions de l'assistance et les besoins seront mieux mesurés.

A notre avis, la 3e option est à choisir. La première risque de retarder le traitement du message. La deuxième nous demandera de nouveau un message avant que les expériences avec le crédit courant permettent un jugement sur les conditions et les caractéristiques d'un troisième crédit-cadre.

Sans avis contraire de votre part, nous allons entamer la discussion avec le DFAE et préparer, si possible d'entente lui, les amendements nécessaires au message pour la séance du CF du 11 septembre.



S. Arioli

E. B. 75, 27. 0-10

**TELEFAX**Bern:

4. September 1991

Seitenzahl:  
(inklusive Deckblatt)

5

Absender:BUNDESAMT FÜR AUSSENWIRTSCHAFT  
BUNDESHAUS OST  
3003 BERNTELEFAX NR: 0041-31-61 23 30Empfänger:

Herrn J.-F. Paroz, EDA

Fax-Nr.: 45 33 21

Referenz:

ari/wur

Betrifft:Note à M. le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz.  
URSS et crédit-cadre pour les pays de l'Est de 800'000 mio.  
frs.Bemerkungen:Anbei übermittele ich Ihnen die obenerwähnte Notiz für die  
Sitzung vom 5. September, 16.30 Uhr, bei Herrn Botschaf-  
ter S. Arioli.Unterschrift:

M. Wütsch